



Usage strictement personnel - D

Demande exceptionnelle de remboursement de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les acquisitions de biens ou de prestations de services effectuées sur territoire suisse par les agents diplomatiques, les fonctionnaires consulaires de carrière et les fonctionnaires d'organisations internationales ayant un statut diplomatique, ainsi que les membres de famille de ces personnes ayant le même statut (ci-après: la personne bénéficiaire)

La personne bénéficiaire requiert le remboursement de la TVA pour les acquisitions de biens ou de prestations de services dont la liste figure au verso et pour lesquelles un dégrèvement à la source, lors de l'achat, n'a exceptionnellement pas été possible (**veuillez indiquer les motifs au verso**). La présente demande doit être dûment remplie et signée par la personne bénéficiaire. Elle sera ensuite attestée par l'institution à laquelle la personne bénéficiaire appartient. Elle doit être accompagnée des factures originales (ou exceptionnellement d'une copie sur laquelle le sceau de l'institution sera apposé en original) pour lesquelles le remboursement de la TVA est demandé. Les factures originales seront ensuite retournées.

Par sa signature, la personne bénéficiaire atteste que les biens ou prestations de services pour lesquels le remboursement de la TVA est demandé ont été acquis pour son usage strictement personnel. Par son attestation, l'institution à laquelle la personne bénéficiaire appartient confirme que la personne bénéficiaire est toujours en fonction auprès d'elle et qu'elle est au bénéfice du statut lui donnant droit à l'exonération de la TVA (ou qu'elle l'était à la date des factures).

Partie à remplir par la personne bénéficiaire (à remplir à la machine ou en caractères d'imprimerie)

1.	Nom, adresse et fonction de la personne bénéficiaire	
2.	Institution à laquelle la personne bénéficiaire appartient	
CERN 1211 GENEVE 23		
3.	Lieu et date	Signature du bénéficiaire
4.	Type et n° de la carte de légitimation ou du permis Ci	
5.	Montant total de la TVA dont le remboursement est sollicité selon détail au verso/feuilles complémentaires	
Fr. _____		
6.	Coordonnées bancaires ou postales pour le remboursement (joindre si possible un bulletin de versement)	

Partie à remplir par l'institution

Par son attestation, l'institution à laquelle la personne bénéficiaire appartient confirme que cette dernière est toujours en fonction auprès d'elle et qu'elle est au bénéfice du statut lui donnant droit à l'exonération de la TVA.

Sceau de l'institution	Signature et fonction de la personne dûment autorisée

Partie à remplir par l'Administration fédérale des contributions

Réception _____	Contrôle documents _____	N° Personne _____
		N° Institution _____
Betreff <table style="display: inline-table; border: 1px solid black; width: 100px; height: 15px; vertical-align: middle;"></table>	Montant sollicité	Fr. _____
Valuta <table style="display: inline-table; border: 1px solid black; width: 100px; height: 15px; vertical-align: middle;"></table>	Rectifications (détails sur annexe)	Fr. _____
	Montant à rembourser	Fr. _____
Remboursement		

A adresser à: Administration fédérale des contributions
 Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée
 Schwarztorstrasse 50, 3003 Berne

Liste des factures pour lesquelles le remboursement est demandé

Vous avez la possibilité d'établir une liste informatisée en respectant le modèle ci-dessous.

**Seules les factures payées d'au moins Fr. 100.-- (TVA incluse)
 peuvent faire l'objet d'un remboursement**

N° d'ordre à reporter sur la facture	Date de la facture	Nom du fournisseur et localité	Montant de la facture TVA incluse en Fr.	Taux de la TVA 7,6%, 3,6% ou 2,4%	Montant de la TVA en Fr. *	Motifs du non-dégrèvement à la source **	Laisser en blanc
Total à reporter au recto de cette formule sous chiffre 5 - ou sur une feuille complémentaire							

* Montant de la TVA si elle est facturée ou mentionnée séparément ou montant de la TVA calculée selon le mode décrit ci-après, lorsqu'elle est incluse dans le prix (si le taux de TVA est de 7,6 %, calculer le 7,0632 % du montant total de la facture) (si le taux de TVA est de 3,6 %, calculer le 3,4749 % du montant total de la facture) (si le taux de TVA est de 2,4 %, calculer le 2,3438 % du montant total de la facture)

** 1) Refus du fournisseur
 2) Non-remise de la formule au fournisseur
 3) Autre motif (à préciser)

Rappel !
 Les personnes bénéficiaires peuvent présenter au maximum une demande de remboursement par année civile. Les demandes doivent être regroupées par institution en vue d'un envoi annuel unique. Les demandes supplémentaires ne seront pas prises en considération